

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis-clos à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 28 mai 2021.

Etaient présents : DANTEN Didier, CORREGE Stéphane, CRETON Hélène, DARRAS Philippe, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien, LEFEBVRE Aurélie, LEMAIRE Christophe, LEMOINE Noémie, LORGE Jean-Bernard, MANSARD Viviane, OLGARD Cédric.

Etaient absents : LEFEBVRE Emmanuel a donné pouvoir à LEFEBVRE Aurélie, DEVAUCHELLE Guillaume.

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Aurélie.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 09 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

Présentation d'un projet d'association dont l'objet concernera les soins à porter aux chats errants

Mme MALLART, habitante de Condé-Folie et bénévole à la SPA, se propose d'intervenir sur la commune pour limiter l'importante prolifération des chats errants.

L'accord de la Mairie est indispensable à cette intervention qui peut se faire par différents biais :

- L'association « Brigitte BARDOT » est susceptible de délivrer 30 bons de stérilisation par an pour les chats errants sans participation financière de la commune. Aucun bénévole n'est mis à disposition pour l'attrapage des chats errants.

- La SPA peut également prendre en charge la stérilisation ou délivrer des bons de stérilisation. Des bénévoles sont mis à disposition pour l'attrapage des chats errants.

- Création d'une association au niveau communal qui nécessite des fonds et des moyens (bénévoles, caisses d'attrapage...)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de se rapprocher de la SPA et de l'association « Brigitte BARDOT » pour signer une convention relative à la stérilisation des chats errants sur la commune.

Transactions immobilières sur la commune

La commune n'a pas préempté le terrain suivant :

- A285, lieu-dit « la Chassette »

Application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la communauté d'agglomération baie de somme

Par 2 abstentions et 12 voix pour, le Conseil Municipal approuve la généralisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ainsi que les tarifs fixés par la Communauté d'Agglomération.

Ventes immobilières communales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la mise en vente de gré à gré des biens suivants aux tarifs énoncés :

- Maison du Marais, B57, lieu-dit « les hauts prés » : 80 000€ (une bande de terrain sera vendue aux propriétaires des huttes. L'accès aux huttes sera ainsi conservé).

- parcelle d'eau, A844, lieu-dit « l'eauette » : 50 000€.

- immeuble sis 23 rue du 22ème RMVE, A615 : 45 000€.

- terrain à bâtir, B718, 86 rue du 11 novembre : 8 000€.

Approbation du règlement intérieur de l'aire de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'aire de loisirs qui sera affiché sur les lieux.

Mise en place d'un groupe de réflexion sur le thème du stationnement des véhicules en agglomération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un groupe de réflexion dont la vocation sera de mener une réflexion sur le thème du stationnement des véhicules en agglomération.

Les membres sont : Cédric OLGARD – Frédéric DEWAILLY – Stéphane CORREGE – Emmanuel LEFEBVRE

Elections régionales et départementales

Le planning des permanences des Conseillers municipaux a été établi.

Festivités du 14 juillet et de la fête locale

Il est décidé d'offrir un vin d'honneur avec des petits fours salés et sucrés suivi d'une remise de diplôme et de jeux d'enfants et adultes. Cette manifestation sera soumise à autorisation préfectorale.

Fête locale 8 août

Les forains ont déjà manifesté leur souhait d'être présents. La fanfare se propose d'organiser la réderie. Le traditionnel feu d'artifice aura lieu sur l'étang de Condé et un pot d'ouverture sera prévu.

Informations diverses

La commémoration du 6 juin 2021 aura lieu en comité restreint avec quelques portes drapeaux, 6 membres de la fanfare et la présence des représentants du souvenir français et du conseiller départemental. Le 7 juin la délégation d'Airaines procèdera également à un dépôt de gerbes.

Il sera à nouveau possible de faire appel à l'association des Chantiers du Vimeu pour effectuer des travaux en liaison et avec la participation de la CABS.

Il a été proposé à la CABS la création d'un permis de louer et la création d'un poste de contrôleur afin d'éviter la location de logements insalubres. Ce projet n'a pas abouti mais la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne reste une question prioritaire pour la CABS et la commune a une responsabilité en matière de lutte contre la mise en location de logements insalubres.

Philippe DARRAS précise que la Condéenne prend 2 n.

Le trou sur le parking de l'épicerie s'agrandit. Il est précisé que Véolia a passé la caméra de contrôle et n'a pas vu de fuite sur les canalisations. De plus amples vérifications seront effectuées lors des travaux d'aménagement et d'accessibilités prévus sur le parking.

Frédéric DEWAILLY regrette que la fête des mères et la remise de cadeau au nom de la commune n'ai pas eu lieu cette année en raison de la pandémie. Il souhaite que cette fête condéenne ne se perde pas. Le Maire précise qu'il n'est en aucun cas question d'abandonner cette fête. L'année prochaine tout sera mis en œuvre pour qu'à nouveau cette manifestation se déroule dans des conditions normales.

Il propose un devis pour l'acquisition d'une fontaine à eau pour la cantine. Il est précisé que cette compétence n'appartient plus à la commune. Le point sera évoqué avec les représentants de la CABS. L'acquisition des fontaines à eau obligatoires dans les cantines devrait faire l'objet d'un appel d'offre groupé pour l'ensemble des cantines de la communauté de commune.

Il indique également que des mauvaises herbes poussent sur le terrain de foot. Les tontes devraient régler le problème, à défaut il faudra intervenir avec des désherbants sélectifs.

Il complimente les employés communaux pour la réalisation de l'aménagement du « haricot » à l'entrée de la rue du Château. Il propose qu'un aménagement soit effectué au croisement de la rue du Haut de Condé et de celle de la rue de Longpré.

Aurélie LEFEBVRE propose d'acquérir des jeux pour les plus petits, un panier de basket pour les plus de 12 ans et de mettre un autre banc sur l'aire de loisirs.

Cédric OLGARD : indique que la consultation pour la réalisation de la salle des mariages peut être lancée pour un projet d'environ 150 000 euros hors taxes, ce qui représente un budget de 15 000 euros pour la maîtrise d'œuvre et 5 000 euros pour des missions complémentaires, étude du sol, test de perméabilité, géomètre.... Soit un budget approximatif de 220 000 euros TTC.

Une discussion s'engage sur la pertinence de réaliser cet aménagement prioritairement sur la réalisation des trottoirs et sur l'opportunité d'utiliser le mécénat d'OSTWIND pour l'un ou l'autre projet. Il est rappelé que la réalisation des trottoirs et des places de stationnement fait l'objet du groupe de travail et qu'il est nécessaire de tenir compte de l'absence de réseau séparatif pour les eaux pluviales dans certaines rues.

Il indique également que pour permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à l'épicerie il faudra déplacer l'entrée à côté du garage ce qui permettra également de réaliser une entrée aux normes PMR avec un passage minimum de 93 cm
Il propose d'externaliser la réalisation du site internet.

La séance est levée à 23 heures 25.